La République du Centre, 6 octobre 2019

JUSTICE ■ Les Rencontres du droit ont obtenu un franc succès

Des cas d'école de harcèlement à la barre

Très forte affluence, au-delà même des espoirs des organisateurs, vendredi soir, au palais de justice pour les Rencontres du Droit, organisées par la présidente et le procureur du tribunal de grande instance, avec le renfort de l'ordre des avocats d'Orléans, de l'université, du centre de formation d'apprentis Orléans Métropole, de l'inspection académique, du centre départemental d'accès aux droits et de Radio Campus.

Jusqu'ici cantonnées à la Maison de la Justice et du Droit et dès lors plus confidentielles, ces rencontres, en libre accès, visaient à ouvrir l'institution judiciaire sur la cité.

Un thème avait pour cela été choisi, celui du harcèlement, décliné en trois actes : la mise en scène par des étudiants en droit, de deux affaires basées sur des faits réels, une émission de radio réalisée par des apprentis du CFA puis une table ronde.

Un troisième acte en présence de Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret. Il a évoqué la difficile écriture des lois. Olivier Geffroy, adjoint au maire d'Orléans, a pointé les problématiques liées à l'établissement de constats dans le cas de harcèlement de rue. La même difficulté à réunir des preuves en matière de harcèlement au travail a été pointée par Jean-Marie Mascarenhas, chef d'entreprise et juge au tribunal de commerce.

RENOUVELLEMENT. L'opération a permis aux étudiants d'endosser la robe le temps de quelques heures. Au vu de son succès, elle sera renouvelée. PHOTO CORRESPONDANTE

Un conseiller prud'homal évoquait pour sa part le risque d'instrumentalisation de l'accusation de harcèlement, qui permet que les indemnités de licenciement ne soient pas plafonnées. Le bâtonnier de l'ordre des avocats estimait que la notion de harcèlement permettait que soient pris en compte des faits qui, par le passé, étaient classés sans suite.

Exercice pratique

Les étudiants de la faculté de droit, qui ont mis en scène les deux procès de harcèlement, l'ont fait avec sérieux et brio. Maximilien, Arthur et Maxime, tous trois en première année de master, jugent l'exercice très stimulant : « On peut mettre nos capacités oratoires à l'épreuve. Dans nos enseignements, on a peu d'exercices pratiques : là, on perçoit vraiment la dimension humaine ».

La seconde affaire qu'ils ont travaillée concernait un homme victime de harcèlement moral de la part de sa compagne. Un aspect qui les a beaucoup intéressés dans la mesure où il rappelle que « la Justice ne peut se contenter d'un regard binaire, avec des femmes victimes et des hommes coupables ! » ■

Phoca PDF